

Montreuil, le 9 avril 2012

Aux salarié-E-s de la Raffinerie de Pétroplus de Petit-Couronne et aux représentant-E-s de l'Intersyndicale,

Je vous salue et vous apporte mon soutien. J'ai lutté avec mes collègues de Ford Blanquefort durant quatre ans contre la fermeture de l'entreprise et je sais que c'est un combat difficile. Je suis d'ailleurs très rapidement venu vous voir en décembre dernier lors d'une assemblée générale à la raffinerie Pétroplus.

Voici mes réponses aux propositions de lois :

1 - « Egalité de traitement »

Qui va mesurer le respect des normes et l'ampleur du dumping ? L'économie mondiale met de moins en moins face à face des pays : une bonne partie des exportations des pays émergents correspond en fait aux investissements réalisés par les multinationales du Nord Ce ne sont donc pas des mesures douanières qui permettront d'influer vraiment sur leurs choix. Pour sortir de la crise sociale et écologique qu'elles infligent au nord comme au sud, c'est leur expropriation qu'il faudrait imposer. Shell, comme Total, comme EDF, comme Areva, doivent être regroupés au sein d'un grand service public de l'énergie, sous le contrôle démocratique des salariés et des usagers, pour faire cesser les licenciements, les économies criminelles sur la sécurité des salariés et des populations, engager résolument la transition énergétique et réorienter la production vers la satisfaction des besoins humains dans le respect des impératifs environnementaux.

2 - « Obligation de cession »

Oui sans restriction. La proposition de loi n°4412 déposée par des députés du PS et rejetée par la droite stipule : « *Lorsqu'un groupe industriel viable envisage de fermer un de ses sites, il aura l'obligation d'examiner les offres de reprise du site et l'obligation de le céder si une des offres est validée par le tribunal de commerce et par les institutions représentatives du personnel*." C'est indispensable, cela aurait empêché la fermeture de M-real par exemple et cela correspondait à la demande de l'intersyndicale, du collectif unitaire de soutien et des travailleurs, mais c'est encore insuffisant. Eux-mêmes demandaient l'expropriation, ils avaient obtenu un vote UNANIME du Conseil général de l'Eure (suivi par le Conseil régional), demandant à l'Etat d'exproprier pour permettre la vente. On a vu ce que valait cet engagement pour B. Le Maire, conseiller régional et ministre. Mais les majorités PS-PCF-EELV-PRG de ces assemblées n'ont rien fait de plus. Elles n'ont pas cherché à mobiliser la population pour faire pression sur l'Etat et faire vivre cette exigence. En sera-t-il autrement si Sarkozy est battu ? Enfin, il ne faut pas perdre de vue que dans l'immense majorité des cas,

il n'y a pas de repreneur du tout ! Alors, pour combattre le chômage à la racine, y a-t-il une autre solution que d'interdire les licenciements ? Tous les licenciements, et pas seulement les licenciements dits « boursiers », que les traficotages des capitalistes rendent souvent difficiles à délimiter. Ainsi chez M-real, ce n'était pas « boursier » !

3 – « Responsabilité du cédant »

Comment faire confiance « au cédant », c'est-à-dire au patron qui ferme et licencie pour faire assumer au repreneur ses responsabilités sociales ? C'est aux salarié-E-s et à leurs organisations de contraindre les services de l'Etat à prendre des garanties vis-à-vis du repreneur, aussi bien du point de vue environnemental que social, de s'assurer qu'il maintient les mêmes conditions d'emplois, de salaires, d'avantages acquis et qu'il respecte les normes environnementale et les obligations de dépollution ; et bien sûr nous ne pouvons pas cautionner que les pouvoirs publics, c'est-à-dire les contribuables (en général sous forme de subventions publiques) financent les dégâts causés par les industriels. Non seulement Pétroplus doit payer sa dette écologique mais aussi Shell qui a la plus grande part de responsabilité dans la pollution du site. Sans la mobilisation des salarié-E-s, une loi ne saurait suffire.

4) Externalisation des compteurs sociaux

L'externalisation des comptes sociaux, qui existe déjà dans certains secteurs, sous forme d'une caisse mutuelle de garantie, est une avancée réelle. Mais elle ne suffit pas à assurer que l'entreprise continue à verser ce qu'elle doit aux salarié-E-s, salaires, primes, comptes épargne-temps, etc … Il est indispensable que les travailleurs exercent un contrôle sur les capitaux, mettent leur nez dans leurs propres affaires. Où sont passés l'intégralité de l'argent, les profits réalisés ?

Il faut s'appuyer sur des lois, mais elles ne sauraient remplacer la mobilisation afin d'obliger les entreprises et les banques à payer leur dû.

Comptez sur moi pour mener le combat avec vous, comme je l'ai toujours fait avant les élections et comme je continuerai à le faire après.

Cordialement, Philippe POUTOU

www.poutou2012.org – contact@poutou2012.org

2 rue Richard Lenoir 93100 Montreuil